

SÉANCE DU 10 JUILLET 2017

L'an deux mil dix-sept, le 10 du mois de juillet, à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Marc FRAICHE, Maire

Présents : MM MMES FRAICHE, MALIRAT, FRANCESCHET, LAOUÉ, BENTEJAC, LAFINEUSE et JALLON

Pouvoirs : Mme GRANDCHAMP ayant donné pouvoir à Mme FRANCESCHET

Excusés : MM MMES PITOUX, ROUZIÉ, ZANELLO, BERGADIEU

Secrétaire de séance : M. LAOUÉ

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte-rendu du 30 mai 2017
- Compétence GEMAPI
- Terrain M. Poco
- Subvention lac de baignade
- Modification tarifs Ansamble
- Acquisition tracteur
- Gravière Lafarge
- Tablées nocturnes
- Le Petit Fontésien
- Divers

APPROBATION COMPTE-RENDU DU 30 MAI 2017

Le compte-rendu de la séance du 30 mai est adopté à l'unanimité.

COMPÉTENCE GEMAPI

Monsieur le Maire informe les membres que la CDC récupèrera la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) au 1^{er} janvier 2018. Cela consiste à :

- * la mise en œuvre de tout programme ou de tout dispositif destiné à la maîtrise des consommations d'énergie fossile et au développement des énergies renouvelables ;
- * le soutien et l'animation des actions de maîtrise de la demande d'énergies ;
- * la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations au travers de :
 - l'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique,
 - l'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce cours d'eau,
 - la défense contre les inondations et contre la mer,
 - la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Monsieur le Maire expose que ce transfert de compétence, bien qu'engendrant un travail très lourd, permettra sur le moyen terme de tendre vers une harmonisation des pratiques de gestion sur l'ensemble du territoire.

Il est donc demandé aux membres de se prononcer sur la décision de transférer par anticipation ou non cette compétence à la CDC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DÉCIDE**, à l'unanimité, de reporter sa décision ultérieurement en attendant de plus amples informations, notamment sur le devenir et la gestion de la Base de Loisirs communale.

TERRAIN M. POCO

Monsieur le Maire informe les membres présents du rendez-vous ayant eu lieu en Mairie avec Monsieur Poco, et durant lequel ce dernier lui a fait part de sa volonté de vendre le terrain cadastré ZN 48 dont il est propriétaire.

Monsieur le Maire informe également les membres qu'une demande d'estimation a été faite auprès de France Domaine, laquelle n'a donné aucun résultat, l'estimation du bien ne dépassant pas le seuil de cent quatre-vingt mille euros (180 000 €).

Monsieur le Maire propose donc de faire l'acquisition de ce terrain cadastré ZN 48 sis Le Bourg Ouest, d'une superficie de 4 496 m², situé en zone U de la Carte Communale, moyennant la somme de trente cinq mille euros (35 000 €).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DÉCIDE**, à l'unanimité, d'acheter le terrain au prix de trente cinq mille euros (35 000 €) et **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires auprès du notaire.

SUBVENTIONS LAC DE BAIGNADE

Monsieur le Maire présente aux membres un état des dépenses réalisées dans le cadre des travaux de réhabilitation du lac de baignade et des demandes de subventions ayant été déposées.

Le montant des travaux s'élève à 53 565 euros HT. Le Conseil Départemental étudiera le dossier en commission permanente en octobre prochain, et devrait allouer environ 50 % du montant HT des travaux, soit la somme de 26 783 euros. La CDC, quant à elle, devrait verser la somme de 10 000 euros. Le Conseil Régional et l'Agence de l'Eau Adour Garonne ont également été sollicités.

MODIFICATION TARIFS ANSAMBLE

Monsieur le Maire expose au Conseil que suite à l'augmentation du prix des repas par le prestataire de service, il importe de répercuter cette hausse sur le prix de vente des repas à compter du 1^{er} septembre 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DÉCIDE**, à l'unanimité, de fixer les tarifs suivants :

Prix de vente des repas préparés pour l'école de Fontet :

Repas enfant : 2,87 €

Repas adulte : 4,83 €

Prix de vente des repas préparés pour l'école de Loupiac-de-La Réole:

Repas enfant : 2,48 €

Repas adulte : 2,73 €

Prix de vente des repas préparés pour les communes extérieures :

Repas enfant : 3,36 €

ACQUISITION TRACTEUR

Monsieur Jean-Pierre Malirat informe les membres du problème rencontré par les employés communaux lors de l'utilisation du tracteur. En effet, lorsque celui-ci est équipé de l'épareuse, ce qui prend déjà du temps à installer, il est bloqué et ne peut servir à autre chose. Monsieur Bernard Sanchou, agriculteur sur la commune, fait valoir ses droits à la retraite et désire vendre son matériel. Il met en vente un tracteur de 75 cv, ayant 5 100 heures au compteur, pour un montant de 9 000 euros HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DÉCIDE**, de faire l'acquisition de ce tracteur.

7 voix pour

0 voix contre

1 abstention

GRAVIÈRE LAFARGE

Monsieur le Maire informe le Conseil de la demande d'avis des responsables de la Société Lafarge concernant la modification du schéma d'exploitation par la demande d'un nouvel arrêté préfectoral.

Monsieur le Maire fait une présentation de ce que seront ces modifications.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DONNE**, à l'unanimité, un avis favorable à cette modification.

TABLÉES NOCTURNES

Madame Odile Franceschet fait un point sur l'organisation des prochaines Tablées Nocturnes. Elles auront lieu les 13 et 27 juillet et les 17 et 31 août. De nombreux producteurs seront présents et des animations musicales sont prévues pour chaque date. Toutes les bonnes volontés sont attendues dès les jeudis matins pour aider à la mise en place.

LE PETIT FONTÉSIEU

Monsieur Pierre Laoué informe les membres que le numéro 7 du bulletin municipal est parti à l'impression, la livraison devrait intervenir sous peu et qu'il conviendra d'organiser la distribution comme à l'accoutumée.

DIVERS

LAC DE BAIGNADE : les nouvelles bouées de mouillage pour délimiter la ligne d'eau ont été commandées pour un montant de 290,40 € TTC

MOBILIER DE BUREAU : le nouveau bureau pour le secrétariat a été commandé pour un montant de 3 626,28 € TTC. La livraison est prévue pour fin juillet.

BUBBLE FOOT : Monsieur le Maire informe les membres de la demande de Monsieur Sébastien Mus concernant le prêt du stade de football pour une démonstration de son activité sportive. Il est convenu de mettre gracieusement le terrain à disposition avec, en contrepartie, une démonstration de cette activité à la Base de Loisirs lors d'une Tablée Nocturne.

RYTHMES SCOLAIRES : Monsieur le Maire fait un point sur les rythmes scolaires. La règle veut que l'école se déroule toujours sur 4,5 jours. Une dérogation peut toutefois être accordée pour un retour à 4 jours. Les enseignants et les parents se montrent favorables à un retour à la semaine de 4 jours. Si tel était le cas à la rentrée 2018, il faudra voir comment réorganiser le périscolaire et la gestion du personnel titulaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt trois heures quinze.